S'investir pour la population Nivernaise

Devenez Sapeur-Pompier Volontaire

SUIVEZ-NOUS :

www.sdis58.fr/sapeur-pompier-volontaire/

58 SDIS SAPEURS POMPIERS NIÈVRE

SPV

Devenez Sapeur-Pompier Volontaire

Les conditions d'accès :

AGE

De 16 à 67 ans

Habiter ou travailler près d'un centre de secours

Répondre aux obligations légales de vaccination:
- Hépatite B

Envie d'aider !

Bonne condition physique et médicale

Accepter de donner un petit peu de temps libre

©SDIS58 - NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE - IPNS

La Formation :

Engagement → **Transverse** (*Secouriste isolé, Prompt secours*) 5 jours → **SUAP** (Secours d'Urgence Aux Personnes) (*Secours en équipe*) 7 jours → **PPBE** (Protection des Personnes, des Biens et de l'Environnement) (*Inondations, Tempêtes, Annimaux...*) 2 jours → **Incendie** (*Lutte contre les incendies*) 8 jours → Évolution de carrière SPV

3 ans maximum pour passer l'ensemble de la Formation Initiale

Les contacts :

Pour plus d'informations, vous pouvez **déposer votre demande dans la boite aux lettres du centre de secours** le plus proche de chez vous ;
ou **déposer une demande via** : https://sdis58.fr/formulaire-de-contact-spv/